



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulenne/  www.mairie-toulenne.fr

N° 263 - Avril 2026

Edito

Budget

Le nouveau conseil municipal avait un rendez-vous incontournable de la vie communale le vendredi 24 avril : le vote du budget 2026 élaboré et discuté par l'ancienne équipe et finalisé par la nouvelle, élue au mois de mars dernier. Les travaux de la commission des finances se sont étalés lors de six réunions préparatoires de janvier à avril en réunissant autour de Monsieur le Maire une majorité d'élus. Comme les précédents, ce budget souffre non seulement d'une hausse de charges obligatoires mais encore d'une baisse sensible des dotations de l'État. Il a encore fallu faire des arbitrages, mais chacun pourra mesurer combien l'équipe municipale a tenu à poursuivre les actions d'investissement (pour certaines engagées en 2025) notamment au niveau du secteur scolaire, des bâtiments communaux et de la voirie, tout en préservant la qualité de vie à Toulennne, en impulsant de nécessaires actions sociales, en soutenant ses associations sportives et culturelles ou encore en sauvegardant son patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté pour l'adoption du budget primitif 2026 à l'unanimité. Au préalable, le conseil avait été sollicité pour le vote des taxes sur le foncier bâti, non bâti et celui de la taxe d'habitation pour les logements vacants ou résidences secondaires.

Concernant la **section de fonctionnement**, la prévision de recettes est fixée à 2.980.951,83 €, celle des dépenses à 2 589 720 € dont 824.750 € de charges à caractère général, 1.472.900 € de charges de personnel, 241.670 € d'autres charges de gestion courante, 3.000 € d'atténuation de produits, 40.000 € de charges financières, 6.600 € de charges exceptionnelles et 800 € de dotations aux amortissements. L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 391.231 € destiné à financer une partie des investissements.

La **section d'investissement** du budget primitif 2026 est présentée en équilibre en dépenses et recettes à 2.257.652 €, dont 1.074.120 € de restes à réaliser 2025, dépenses engagées non mandatées qui sont financées par les reports de recettes de l'exercice antérieur. Les dépenses nettes d'investissement 2026 s'élèvent donc à 1.176.930 €, financées par l'excédent antérieur des recettes de fonctionnement, le reversement de la TVA 110.000 €, la taxe d'aménagement 30.000 €, la vente à hauteur de 50.000 € du terrain à TDF, des subventions de l'ordre de 249.400 € et une prévision maximale d'emprunt de 350.000 € venant équilibrer cette section budgétaire, dans l'attente de connaître le montant définitif des subventions demandées en 2026.

Cette année, outre diverses opérations de moindre importance, les principaux investissements à retenir sont :

- 202.752 € de dépenses nouvelles en rénovation de voirie comprenant notamment : parties de la Rue de la Caminasse et de la Route de Jean Blanc, accès à l'église, l'Allée des Chênes et reprise d'écoulement d'eaux pluviales (busage de fossés à Jean Cabos, reprise de caniveaux...);
- 98.500 € de provisions supplémentaires pour le financement d'acquisitions immobilières et foncières ;
- 210 000 € pour la création d'un garage des véhicules des services techniques ;
- 230 000 € de provisions pour la poursuite de la restructuration du groupe scolaire (construction d'un pôle adultes) ;
- 33 500 € pour le renouvellement du parc informatique et la climatisation d'une partie des salles de classe à l'école G. Brassens ;
- 16 880 € pour le remplacement d'équipements de la cuisine du restaurant scolaire ;
- 48 500 € pour divers aménagements à la Plaine des sports ;
- 68 100 € pour la rénovation des crépis et la toiture de l'église Saint-Saturnin ;
- 18 000 € pour le cimetière (Aménagement d'allées).

Cette année encore, c'est un budget raisonnable qui a été voté grâce

notamment à la maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée de longue date. Le recours à l'emprunt qui reste contenu et maîtrisé, est nécessaire pour réaliser les investissements dont notre commune qui grandit a besoin. Les équipes municipales précédentes ont montré le chemin pour bâtir une commune tournée vers l'avenir, mieux équipée et plus accueillante. Nous devons poursuivre dans cette voie afin que chaque Toulennnaise et Toulennnais y trouve les équipements et les services dont ils ont besoin pour y vivre dans les meilleures conditions.

Merci aux services administratifs de la mairie pour leur aide précieuse et à Bernard LAMARQUE qui m'a passé le témoin avec compétence et bienveillance.

L'adjoint aux finances, Jean-Luc BERRON

Commémoration 8 MAI 1945

Le Maire, le Conseil Municipal invitent la population de Toulennne, les anciens combattants, les enfants des écoles, les sociétés et associations de la commune à venir se recueillir devant le monument aux morts pour commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

La cérémonie débutera à 10h30. Le traditionnel vin d'honneur suivra.



Maïade

Retenez la date ! Le 6 juin se déroulera la traditionnelle maïade en l'honneur des élus : déambulation chez les élus et repas en soirée à l'Espace Culturel.

Prochainement, retrouvez les rendez-vous sur le bulletin de juin et sur nos réseaux sociaux.





Inscriptions scolaires

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2026.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2023.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2^{ème} période 2026



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2010** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : NOUVEAUX HORAIRES : Le mardi après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h – Mairie

CCAS : NOUVEAUX HORAIRES : Le vendredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous – Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULLENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et Jeudi : de 8h30 à 12h - 13h30 à 16h.

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULLENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr



La Tour Blanche

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE
LA TOUR BLANCHE



Journées Portes Ouvertes

- Samedi 24 janvier 9h-13h
- Samedi 21 mars 9h-17h
- Mercredi 6 mai 13h30-18h

Collège et Lycée

3ème prépa-pro EA

Bac Pro Vigne et Vin

Bac Pro Commerce

Post-Bac

BTSA Viticulture-Oenologie

CS Tourisme Vert



10 minutes de Langon



45 minutes de Bordeaux

NOUS CONTACTER

33 210 BOMMES
Tel: 05 57 98 02 70 / lpa.la-tour-blanche@educagri.fr
<https://evo.tour-blanche.formagri33.com>

Feux de Forêt

Au printemps, avec la reprise des activités en extérieur, le risque de départs de feu augmente.

- Ne jetez jamais de mégots au sol
- Organisez les barbecues loin de la végétation
- Réalisez vos travaux loin de la végétation et prévoyez un extincteur à portée de main

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR
PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues
loin de la végétation



Jeter ses mégots dans un cendrier (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture).



Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main.



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation.

feux-foret.gouv.fr



AYONS LES BONS
RÉFLEXES
Ne jetez jamais de mégots au sol

Frelons Asiatiques

Participez à la lutte contre le frelon asiatique en effectuant le piégeage des reines fondatrices.

Lorsque vous constatez l'apparition d'un nouveau nid, vous pouvez contacter le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA33)
<https://www.gdsa33.com>

Un nid de l'an passé n'est plus actif.

Dans le cadre des actions de la commission Développement Durable, la mairie met gracieusement à votre disposition des pièges anti-frelons.

Ils sont disponibles à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Quand piéger ?

Dès que les températures remontent, dès les premiers soleils de la mi-février, mais à moduler en fonction de la météo.

Il est important de renouveler les pièges tous les 8 à 10 jours maximum. Il faut donc les vider (attention aux frelons éventuellement vivants présents dans le piège) et renouveler le mélange attractif.

Combien de temps piéger ?

Il est possible d'attraper des fondatrices jusqu'à mi-avril, voire jusqu'en mai certaines années.

Attention cependant à ne pas laisser traîner des pièges sans vigilance ni renouvellement car ils se transformeront en pièges non sélectifs et attraperont toutes sortes d'insectes qui n'ont rien à faire dans le piège.

Afin de ne pas capturer d'insectes autres que le frelon asiatique (utiles à la biodiversité) il convient de réaliser ce piégeage en suivant les recommandations suivantes :

Quel type de piège et quel appât utiliser au printemps ?

Mélange maison : 2/3 bière alcoolisée et 1/3 sirop de fruits rouges

Ou Sachets prêts à l'emploi

Quel emplacement ?

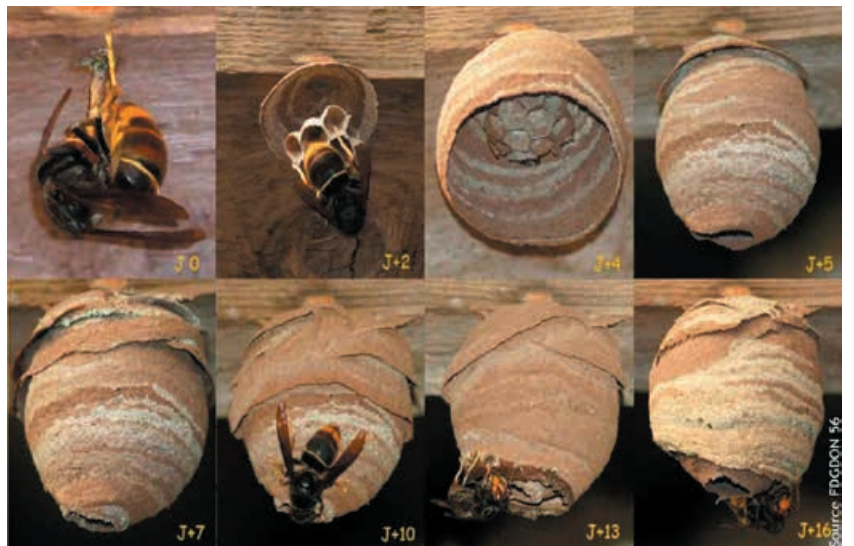
À proximité des anciens nids, dans les arbres et arbustes fleuris

À proximité de points d'eau bien exposés au soleil

À proximité des composteurs ménagers

À proximité des bâtiments désaffectés, peu fréquentés

Les pièges doivent être installés dans des emplacements au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi, entre 50 cm et 1,50 m de hauteur.



source: FNGDON 56



Résumé du Conseil Municipal

Informations

1] Présentation et adoption du Budget Primitif 2026

M. BERRON, adjoint chargé des finances, présente le budget primitif de l'exercice 2026. Ce budget a été préparé collectivement par la commission des finances.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 :

Section de Fonctionnement	2.980.951,83 €
Section d'Investissement	2.257.652 €
TOTAL DU BUDGET	5.238.603,83 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget.

M. le Maire souligne l'important travail des élus avec une forte présence lors des commissions pour un réel exercice démocratique.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Réalisé 2025	Budget 2026
011 Charges à caractère général	605 631,83	824 750,00
012 Charges de personnel	1 373 349,61	1 472 900,00
65 Autres charges de gestion courante	212 876,62	241 670,00
14 Atténuation de produits	2 283,00	3 000,00
66 Charges financières	36 825,04	40 000,00
67 Charges exceptionnelles	2 124,11	6 600,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00
Opération d'ordre	18 853,73	800,00
Dépenses de fonctionnement	2 251 943,94	2 589 720,00
Virement à la section d'investissement		391 231,83
TOTAL dépenses de fonctionnement	2 251 943,94	2 980 951,83

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Réalisé 2025	Budget 2026
R002 Résultat reporté (N-1)	304 961,31	310 609,83
013 atténuation de charges	92 351,93	35 000,00
70 produit des services	183 773,63	167 300,00
73 impôts et taxes	1 718 847,19	1 779 504,00
74 dotations et participations	586 048,86	608 538,00
75 autres produits de gestion courante	73 205,52	80 000,00
77 produits exceptionnels	7 017,25	0,00
76 Produits financiers	0,81	0,00
Opération d'ordre	12 563,73	0,00
Total recettes de fonctionnement	2 978 770,23	2 980 951,83

Dépenses de fonctionnement	2 251 943,94	2 589 720,00
Autofinancement brut	726 826,29	391 231,83
Remboursement du capital	176 793,67	179 000,00
Autofinancement net	550 032,62	212 231,83

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		
	RAR 2025	Total 2026
Conseil Municipal 24/04/2026		
Déficit d'investissement		0,00
Remboursement du capital		179 000,00
Voirie 150	209 500,00	412 251,83
Agenda 21	0,00	0,00
Matériel	13 450,00	29 550,00
Acquisitions / terrains	124 500,00	223 000,00
Batiments	130 000,00	378 200,00
Cadre de vie	6 800,00	6 800,00
Cimetière	8 000,00	26 000,00
Aménagement mairie	3 100,00	23 100,00
Ecole	530 000,00	793 500,00
Reboisement forêt	2 200,00	2 200,00
Equipement sportif et culturel	25 450,00	73 950,00
Restaurant scolaire	8 120,00	25 000,00
PLU	0,00	0,00
Eglise	0,00	68 100,00
Espace culturel	1 000,00	5 000,00
Sauvegarde du patrimoine	10 000,00	10 000,00
Dépôts et cautionnements	2 000,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES	1 074 120,00	2 257 651,83
Dépenses nouvelles		1 183 531,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026	
Recettes d'investissement restant à réaliser	197 190,00 €
Affectation du résultat 1068	416 216,46 €
Affectation 001	460 813,54 €
Taxe d'aménagement	30 000,00 €
FCTVA	110 000,00 €
Cession terrain à TDF	50 000,00 €
Cession parcelles agricoles par SAFER	- €
DETR 2025 - restructuration Ecole TR1/2	
DETR 2026 - restructuration Ecole TR2/1	
CAE n°2 - restructuration Ecole TR1	99 000,00 €
CAE n°2 - équipement restaurant scolaire	12 600,00 €
CAF - restructuration Ecole TR1	77 800,00 €
DETR 2025/2 - Aménagement Ateliers	60 000,00 €
DETR 2026 - Eglise TR2	- €
280421 Amortissements	800,00 €
165 Rec INV Cautionnements	2 000,00 €
Emprunt 2026	
AUTOFINANCEMENT	391 231,83 €
SOUS TOTAL RECETTES	1 907 651,83 €
Besoin	- 350 000,00 €

2] Vote des taux des taxes locales

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de maintenir la progression d'environ de 2% des taux de la fiscalité locale, principalement pour faire face à la hausse généralisée des prix, mais également pour permettre à la commune de préserver sa capacité de financement, en évitant aux contribuables locaux de subir de brutales hausses d'impôts périodiques.

Le Conseil municipal vote à la majorité les taux suivants :

	Taux 2026
TFB – Taxe sur le foncier bâti	45,63 %
TFNB – Taxe sur le foncier non bâti	98,92 %
TH – Taxe d'habitation	19,23 %

3] Approbation du rapport de la CLECT [Commission Locale d'évaluation des charges transférées] du 10 février 2026

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes par la CdC du Sud Gironde, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées.

La CLECT a proposé d'impacter sur les attributions de compensation des communes concernées, les transferts suivants :

- Mise en œuvre du service public petite enfance
- Redistribution de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux collectivités gestionnaires de voirie communale.

À l'unanimité, le conseil municipal vote le rapport de la CLECT du 10 février 2026 et approuve le montant d'attribution de compensation pour l'année 2026 (116 100,65 €)

4] Validation de la proposition d'assistance à

maîtrise d'ouvrage en matière d'Assurances, soumise par M. BOISSERIE, Cabinet IRM

La commune de TOULENNE doit relancer ses marchés d'assurance [«risques statutaires», «dommages aux biens», «flotte automobile», «protection juridique», «responsabilité et risques annexes»] qui arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Pour cela, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec M. Dominique BOISSERIE représentant le Cabinet Insurance Risk Management, prestataire précédemment retenu en 2018 et en 2022, en vue de la passation des futurs marchés d'assurance de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5] Admission en créances éteintes à la demande du SGC

L'inspectrice des finances publiques expose que le recouvrement des titres de recettes liés à la facturation de la TLPE ou de services municipaux (restauration scolaire et accueil périscolaire) n'a pu être réalisé à la suite de jugements de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective, et de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

De fait, conformément à la procédure, le SGC demande à la commune d'accepter l'extinction de ces créances (Liste 7866511411 de 292.50 € de TLPE et Liste 7868313711 de 194.82 € de services municipaux) concernant les exercices 2017, 2020, 2021 et 2022, figurant aux états annexés.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6] Ouverture d'un poste de rédacteur suite à une promotion interne

Suite à l'avis du Centre de Gestion de la Gironde d'inscrire sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne d'une agente au grade de rédacteur, M. le Maire propose de créer le poste de rédacteur pour une quotité de 17,5/35^{ème} et parallèlement de fermer le poste d'adjoint administratif d'une quotité de 17,5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7] Autorisation de création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire informe les élus que l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recourir à un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps complet ou non complet, afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité, principalement aux services techniques (besoin ponctuel et exceptionnel - ex : tempête, manutention, entretien de locaux...).

Il propose au conseil municipal d'adopter une délibération générale permettant à la collectivité d'être réactive le cas échéant, pour les contrats répondant à un besoin d'une durée inférieure à 3 mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8] Correction de la composition de Commission



Municipal du 20 mars 2026

d'Appel d'Offres

Le service de contrôle de la légalité de la Préfecture ont attiré notre attention sur une erreur portée sur la délibération 2026-03-7 relative à la composition de la nouvelle commission d'appel d'offres.

En effet, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le Maire est d'office membre de droit et président de la Commission d'appel d'offres (CAO), et donc ne rentre pas dans le décompte des membres titulaires désignés.

Proposition de la nouvelle liste :

Titulaires : Jean-Luc BERRON, Jacques CATTANEO, Dominique SÉSÉ-DUVILLE.

Suppléants : Christophe FUMEY, Jacques FAVIER, Laurie MALEPLATE-JANUARD.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9] Désignation des représentants à la commission jardins communaux

De par les statuts de cette commission, il y a lieu de désigner 3 conseillers municipaux.

Jean-René BOUCAU, Romain CHRÉTIEN et

Frédéric GODDE sont proposés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10] Confirmation de la désignation des délégués au sein du SICTOM

M. le Maire informe qu'en fait la participation au sein du Sictom est de 2 délégués titulaires et non pas d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil municipal de Toulonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne Jean-Luc BERRON et Frédéric GODDE comme titulaires.

Informations

1] DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Réflexion sur l'évolution du service de Police municipale

Christophe FUMEY, adjoint en charge de la tranquillité publique, de la police municipale nous présente une réflexion sur l'évolution de la police municipale à TOULENNE :

«Aujourd'hui, notre commune compte un peu plus de 3 000 habitants. Nous disposons d'un seul policier municipal, absent depuis plusieurs mois à la suite d'un accident de travail.

Et dans le même temps, nous sommes confrontés à des situations très concrètes : des incivilités, des tensions du quotidien, des conflits de voisinage et parfois même des événements graves, qui nous rappellent que la tranquillité publique n'est jamais acquise.

Ce constat n'est ni alarmiste, ni idéologique. Il est simplement factuel.

Alors, avant de réfléchir à des solutions, il est important de rappeler ce qu'est une police municipale.

Elle dépend du maire, à la différence de la police nationale ou de la gendarmerie, et ses compétences sont limitées, car c'est

- d'une part, une police essentiellement administrative pour faire respecter les arrêtés municipaux sur le stationnement, le bruit, la propreté, etc. Elle ne mène aucune enquête judiciaire complexe, et ne dresse que des contraventions.

- d'autre part une police de proximité qui a un rôle de surveillance de la voie publique mais surtout de prévention des conflits entre les habitants. À la différence de la gendarmerie qui fait du maintien de l'ordre, qui peut emprisonner, arrêter des citoyens.

C'est ça qu'il est important de comprendre.

Si une analogie devait être faite avec les problématiques de santé, la police municipale est préventive, elle prévient l'engrenage des conflits avant qu'ils n'éclatent sans possibilité de trouver des solutions autres que judiciaires. Un peu comme la maladie si elle n'est pas prise à temps, demandera après des interventions plus lourdes ou invasives avec des conséquences possibles à long terme. Dans cette logique, la gendarmerie aurait plus un rôle curatif.

La police municipale c'est d'abord être auprès des habitants, trouver des solutions aux petits conflits de voisinage, aux errances, aux incivilités de certains avant que cela dégénère. Elle doit nourrir un dialogue avec les habitants pour favoriser le vivre ensemble, sans quoi ce sera la gendarmerie qui interviendra avec des conséquences beaucoup plus lourdes qui peuvent aggraver les tensions.

En fait, la police municipale ce n'est pas tant de la sécurité que de la tranquillité publique pour vivre sereinement le quotidien.

Pour répondre à cela, nous ne sommes pas seuls.

Il existe des outils, notamment le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), qui permet de coordonner les actions entre élus, forces de l'ordre, acteurs sociaux et éducatifs. Une instance pour se parler, car chaque acteur a des informations sur des individus nécessaires pour trouver des solutions collectives et individuelles face à des comportements ou des situations difficiles.

Mais au-delà des dispositifs, il y a une réalité politique simple : aucune commune ne peut aujourd'hui répondre seule à ces enjeux. Pour être proche des habitants, il faut du personnel.

C'est pourquoi ce sujet doit être travaillé à l'échelle de notre bassin de vie, en lien avec la ville centre, avec les communes voisines, et dans un esprit de coopération.

L'objectif aujourd'hui n'est pas de décider dans l'urgence. L'objectif est de poser les bases d'une réflexion collective, afin que l'on pose le cadre de ce que doit être une police municipale.

Nous devons prendre le temps de construire une réponse adaptée à notre territoire.

Dans cet esprit, il y aura lieu aller à la rencontre des commerçants, pour entendre leur réalité quotidienne via une enquête de proximité. Puis, dans un second temps, y associer plus largement la population.

Notre responsabilité, en tant qu'élus, est simple : écouter, comprendre, et construire ensemble.

Non pas une réponse théorique, mais une organisation concrète, efficace et adaptée à notre territoire.»

Les élus conviennent de poursuivre collectivement la mise en œuvre de cette réflexion de faire évoluer le service.

3] SDEEG - Élection de la Commission Locale d'Énergie

Le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) regroupe 535 communes girondines et est chargé d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz.

Il a été créé en 1936. Il est chargé de piloter la distribution d'électricité et de gaz, de garantir la sécurité des réseaux, d'optimiser l'éclairage public, et de promouvoir la transition énergétique à l'échelle départementale.

De nouveaux organes de proximité, les Commissions Locales d'Énergie, organes de proximité, ont été créés lors de cette nouvelle mandature et elles regroupent **sur un secteur géographique tous les délégués des communes**. Pour le Sud Gironde, cela représente 47 communes. Jacques CATTANEO a été élu président de notre CLE et représentera avec 2 autres délégués notre territoire.

4] Syndicat d'Assainissement

M. le Maire informe que Patrick POUJARDIEU (LANGON) a été élu président du Syndicat. Jacques CATTANEO (TOULENNE) est le 1^{er} vice-président, Daniel LABADIE (PREIGNAC), le 2^{ème} vice-président et Gilles LECOURT (FARGUES) 3^{ème} vice-président.

Questions Diverses

M. le Maire fait un point sur la maïade, fête en l'honneur de la nouvelle mandature qui se déroulera le 6 juin.

Marielle MOREAU relate qu'elle a participé à une

formation pour Intramuros. Elle invite les membres du Conseil ainsi que leurs connaissances à utiliser cette application de proximité.

Jacques FAVIER informe qu'une nouvelle personne

bénéficie des services du restaurant d'enfants. Pour mémoire, sous certaines conditions, des personnes âgées peuvent en bénéficier, un ramassage par minibus est aussi proposé.



Judo Club



Judo Club Toulonnais
1974 - 2024



Maël, un retour remarquable sur les tatamis : le Judo Club Toulonnais à l'honneur

Le 29 mars dernier se tenait le Championnat départemental Cadet de la Gironde, un rendez-vous incontournable pour les jeunes judokas du territoire. Le Judo Club Toulonnais y était représenté par l'un de ses licenciés, Maël, dont le parcours atypique et la détermination ont marqué cette édition.

Un retour inattendu au judo

Maël découvre le judo dès son plus jeune âge au sein du club toulonnais. Passionné, assidu, il progresse année après année avant de faire un choix difficile il y a deux ans : mettre entre parenthèses le judo pour se consacrer à l'arbitrage du football, discipline dans laquelle il ambitionne de devenir professionnel.

Mais en septembre dernier, un échange — presque un pari — avec une figure reconnue du judo va tout changer. Maël décide alors de reprendre le chemin du tatami, tout en poursuivant son parcours d'arbitre.

Une reprise en douceur, à raison d'un entraînement hebdomadaire, avant de doubler la cadence en mars 2026 pour préparer un défi audacieux : participer au championnat départemental, malgré deux années d'interruption.

Un championnat départemental plein de surprises

Le 29 mars, Maël se présente sur les tatamis girondins sans pression, mais avec l'envie de bien faire. Contre toute attente, il réalise un parcours impressionnant :

- 5 combats,
- 3 victoires par Ippon en moins de 30 secondes,
- 2 défaites,
- et surtout... une qualification pour le Championnat Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Une performance remarquable pour un judoka fraîchement revenu à la compétition.

Un régional exigeant mais formateur

Le 18 avril, Maël participe au Championnat Régional de Nouvelle-Aquitaine, où le niveau est particulièrement relevé. Après une première défaite, il accède tout de même à la phase de repêchage. Il y disputera deux nouveaux combats, soldés par une victoire et une défaite. Ce parcours ne lui permettra pas d'atteindre le Championnat National, mais il signe tout de même une 15^{ème} place honorable, compte tenu de son manque d'expérience récente et du niveau général de la compétition.

Un jeune judoka déterminé

Tout au long de son parcours, Maël a tenté de mettre en pratique les conseils de ses trois professeurs. Si l'expérience lui a parfois manqué, la volonté, elle, n'a jamais faibli. Et le jeune Toulonnais ne compte pas s'arrêter là : il poursuivra ses entraînements et continuera à progresser, porté par l'envie de faire mieux encore.

Un club fier de ses licenciés

Le Judo Club Toulonnais se réjouit de voir ses judokas représenter le club lors des différents événements de la saison. Nombreux sont ceux qui participent régulièrement aux compétitions, toujours accompagnés et coachés par des professeurs investis.

Le club tient à adresser un grand merci à ses enseignants pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur dévouement qui permettent à chaque judoka — débutant ou confirmé — de s'épanouir sur les tatamis.

Pour plus d'informations, rendez-vous au dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes à Toulonne, ou contactez le club au 07 82 07 03 07



Amicale Toulonnaise



Amicale Toulonnaise

MARCHE GOURMANDE

Dimanche 17 mai

Circuit 9km : bois de TOULENNE
château de Malle



Départ :
Avenue du Stade - Toulonne
Départ à 11h

Tarif :
Adulte : 25€
Enfant (- de 12ans) : 15€

Réservation jusqu'au 30 avril

au **06 73 93 85 44**
07 80 47 65 94

Paiement à l'inscription



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»



Thalie

L'atelier Théâtre des adultes de la Compagnie de Thalie, les «Maxis Thalie», vous propose cette saison pour sa deuxième scène ouverte un voyage en immersion dans le langage et dans les mots.

Il existe plusieurs sortes de langage :

- le langage courant est celui que l'on utilise le plus facilement, dans la vie courante
- le langage familier limite argotique, et bien sûr le langage soutenu sont des langages que l'on utilise rarement au quotidien.

Mais aujourd'hui, nous assistons à un dérèglement non pas climatique mais du langage et de la communication : érosion de la ponctuation, avalanche de fautes d'orthographe et de fautes de syntaxe, advertissement du vocabulaire etc ..., même nos journalistes et nos politiques s'y mettent en inventant de nouveaux mots ; même nos comédiens en perdent leur latin.

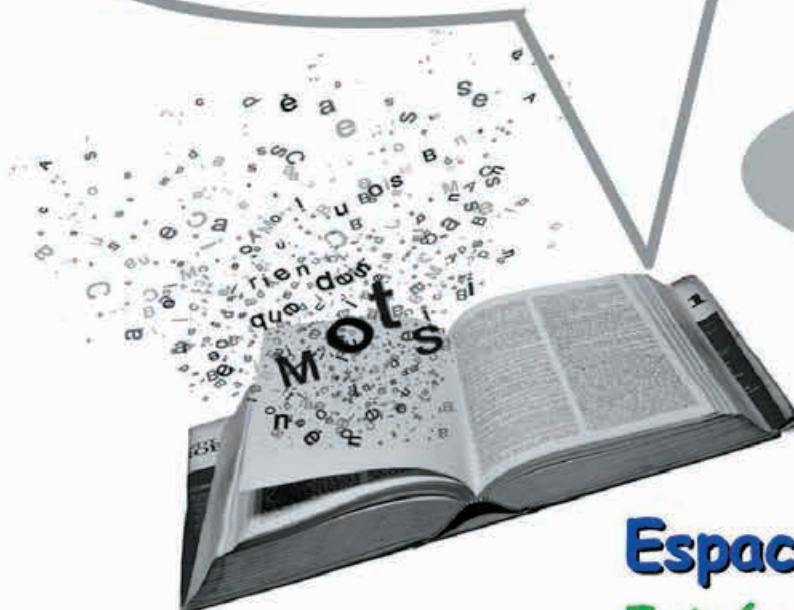
Si vous voulez des preuves, venez nous rencontrer les Vendredi 29 et Samedi 30 mai à l'Espace Culturel de Toulence on vous expliquera tout !

TOULENNE - 2026

Vend 29 & Sam 30 Mai

L'atelier des « Maxis Thalie » présente

De mots, en mots,
ou la comédie du langage !



20 H

Espace Culturel
Entrée au chapeau

Réservations conseillées au 06.74.99.21.99



RA.PE.TOU

TOULENNE EN CAVALE

Le 24 mai prochain à Toulennne aura lieu la 33^{ème} édition de la Cavale des RA.PE.TOU. Cette course a été créée en 1992 et elle est devenue une classique en Sud-Gironde. Forts de plus de 140 adhérents, vous pouvez apercevoir les RA.PE.TOU sur les routes ou les chemins en semaine pour les entraînements mais aussi les week-ends lors des nombreuses courses auxquelles ils participent.

Comme l'an dernier, nous attendons plus de 400 coureurs et randonneurs pour ce rendez-vous traditionnel. Le parcours de la course de 5 km reste inchangé pour rejoindre le bois de Jean Blanc depuis le stade et revenir. Une nouveauté pour la seconde épreuve qui devient une course nature/trail de 12 km et qui traversera les communes de Fargues et Preignac. La randonnée de 10 km empruntera 80 % de ce nouveau parcours. Quant aux enfants, ils auront tout loisir de s'exprimer dans le bois communal de Toulennne sur une boucle de 800 m pour les plus jeunes et de 1500 m pour les plus grands.

Comme d'habitude, de nombreuses récompenses seront offertes en fonction des classements. Pour la 3^{ème} année consécutive, tout participant de plus de 18 ans sera susceptible de voir son dossard tiré au sort pour gagner une bouteille de Château d'Yquem. Vous pourrez alors compter sur une bonne ambiance d'après course autour de la buvette et de ses grillades et frites. Un tel événement demande beaucoup d'organisation et ne serait pas possible sans l'aide de nos partenaires, de la mairie de Toulennne et des nombreux bénévoles. Merci à eux !

Nous vous attendons le 24 mai, alors n'hésitez pas à vous inscrire sur www.protiming.fr

Pour tout renseignement : toulennne.rapetou@gmail.com ou 06 62 35 89 88

Détail des épreuves :

- 9 h 15 : départ de la randonnée
- 10 h : départ du 5 km et du 12 km
- 11 h 15 : départ courses des enfants



La Cavale Des Rapetou

LA COURSE NATURE DE TOULENNE

DIMANCHE 24 MAI

PROGRAMME

COURSE 5KM

TRAIL 12KM

COURSES ENFANTS

MARCHÉ 10 KM

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

TOMBOLA : UN PARTICIPANT INSCRIT À LA CAVALE SERA TIRÉ AU SORT ET REMPORTERA UNE BOUTEILLE DE CHÂTEAU D'YQUEM !

COURSE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DES RAPETOU TOULENNE